

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2022/0511 - Circulation alternée pour travaux
de branchement aérosout. EDF
- 233 bis , La Noé – « EL2D »

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de l'entreprise EL2D en vue de réaliser des travaux de branchement aérosout. EDF au « 233 bis , La Noé » **du 17 au 29 Octobre 2022 de 08h00 à 18h00.**

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de « branchement aérosout. EDF au « 233 bis, La Noé » par l'entreprise EL2D, **la circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier du 17 au 29 Octobre 2022 de 08h00 à 18h00.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par l'entreprise EL2D qui a en charge les travaux.

Article 3 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Rurale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune **et sur place.**

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 26 Août 2022

Le Maire


Barbara NOURRY